

## Contribution d'Énergie Partagée à la consultation sur la Stratégie Française pour l'énergie et le climat - décembre 2023

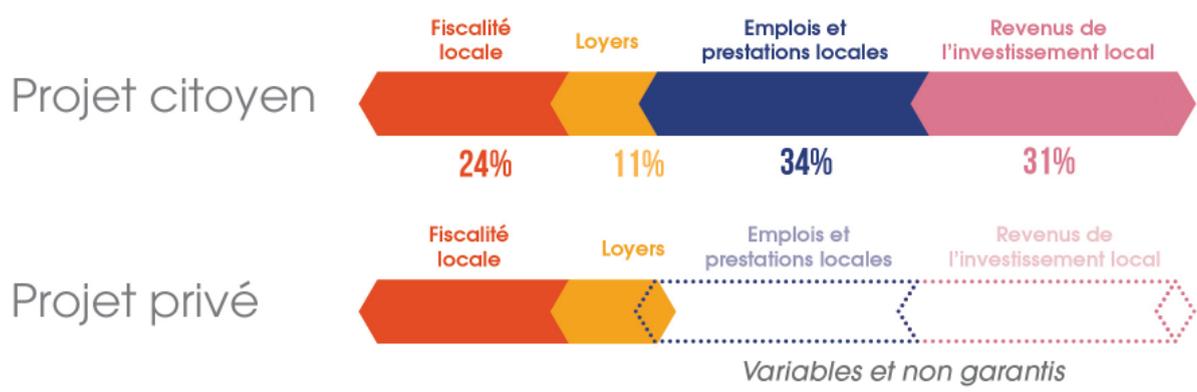
### Qu'est-ce que l'énergie citoyenne ?

Energie Partagée est le mouvement qui  **fédère et accompagne les acteurs de l'énergie citoyenne en France** . La vocation d'Énergie Partagée est d'accompagner une  **réappropriation de l'énergie par les citoyens et les collectivités** , non seulement financièrement par leur implication au capital de projets de territoires, mais aussi par une participation active aux réflexions de fond qui composent une transition énergétique durable et partagée.

Les projets citoyens d'énergie renouvelable sont portés, maîtrisés, financés par des acteurs locaux – collectif citoyens, collectivités, SEM, etc., y compris en partenariat avec des opérateurs privés. Le [Label Énergie Partagée](#), soutenu par l'ADEME, vient reconnaître ces démarches particulièrement vertueuses. En France, ce sont près de [340 initiatives d'énergie renouvelable citoyenne](#), dont plus de 220 en fonctionnement, qui se déploient dans une dynamique croissante depuis près de quinze ans.



Les projets citoyens sont particulièrement vertueux en termes de retombées économiques pour les territoires qui les accueillent : ces projets génèrent  **2 à 3 fois plus de retombées économiques locales**  que des projets classiques d'énergie renouvelable<sup>1</sup>.



Source : Les retombées économiques locales des projets citoyens, Energie Partagée, Décembre 2019

<sup>1</sup> Source : Les retombées économiques locales des projets citoyens, Energie Partagée, Décembre 2019.

Au-delà de la production d'une énergie propre et de retombées économiques locales supérieures à celles générées par des projets classiques d'énergie renouvelable, l'énergie citoyenne engendre **de multiples impacts positifs pour les personnes, les territoires et la transition énergétique.**

L'énergie citoyenne, c'est :



Source : L'énergie citoyenne, qu'est-ce que ça change ? Focus sur l'impact social de l'énergie citoyenne. Energie Partagée, mars 2023.

## L'énergie citoyenne : une grande absente à intégrer pleinement à la SFEC

Formidable levier d'accélération de la transition énergétique, l'énergie citoyenne est pourtant totalement absente de la SFEC. On notera que la Commission européenne a récemment invité la France à revoir à la hausse l'ambition de son plan national pour l'énergie et le climat - qui comprend la SFEC - en particulier en matière d'énergies renouvelables. Le gouvernement entend privilégier les leviers de baisse des émissions de gaz à effet de serre porteurs de co-bénéfices : l'énergie citoyenne devrait à ce titre faire l'objet d'un soutien politique et opérationnel transcrit dans la SFEC.

## Les demandes d'Energie Partagée

Un objectif national consolidé assorti d'une feuille de route interministérielle.

En novembre 2021, la Ministre de la Transition Énergétique avait annoncé un objectif de 1000 nouveaux projets citoyens d'ici 2028. Energie Partagée propose donc d'inscrire dans la SFEC un objectif d'au moins

1000 nouveaux projets citoyens, labellisés Energie Partagée, d'ici 2028, que l'on peut rapprocher de celui d'au moins un projet citoyen par EPCI.

### Intégration de mesures dédiées à l'énergie citoyenne dans les mesures relatives aux filières

Il s'agit d'intégrer des éléments dédiés à l'énergie citoyenne dans les mesures relatives aux EnR électriques et thermiques.

**EnR thermiques** : faciliter le déploiement de la chaleur citoyenne renouvelable avec notamment la création de dispositifs de soutiens dédiés aux projets avec gouvernance citoyenne et adaptées aux filières thermiques.

#### EnR électriques :

- Modulation tarifaire du guichet ouvert sur le photovoltaïque (disparités de productible, de coûts d'installation, portage citoyen d'un projet...)
- Elaborer les conditions pour un cumul des aides publiques avec le dispositif de soutien en guichet ouvert dans une limite de rentabilité projets
- Hausse du seuil du guichet ouvert non éolien pour les projets portés à 100% par une ou des communautés énergétiques (possibilité de hausse jusqu'à 6MW)
- Évolution des appels d'offres afin de renforcer le soutien aux projets à gouvernance partagée (notamment avec des communautés énergétiques) : délai de mise en service rallongé, nombre de points dédiés plus importants, etc.

Il s'agit également de faciliter les modèles innovants et émergents portés par des acteurs citoyens et publics, qu'il s'agisse des **contrats de gré à gré (PPA) ou de l'autoconsommation collective**.

### Accorder les moyens aux territoires et citoyens pour se mobiliser dans la planification énergétique et sa mise en oeuvre

La mobilisation des territoires dans la planification énergétique et sa mise en oeuvre telle que plébiscitée par la SFEC doit se concrétiser par un renforcement des moyens humains et budgétaires alloués à l'ingénierie territoriale et aux réseaux d'accompagnement (réseaux régionaux de l'énergie citoyenne en particulier), et en levant les freins législatifs qui continuent à porter sur l'action des collectivités en matière de transition énergétique et notamment d'investissement dans les EnR. Ainsi, la définition des communautés énergétiques doit bien être une définition qui facilite l'action des citoyens et des collectivités, groupements de collectivités, SEM et qui élargisse leur moyen d'action dans la transition énergétique et non l'inverse.